

## Atelier 12

### *Comment associer les services délégués et les délégataires de services aux objectifs énergétiques et climatiques de la collectivité territoriale ?*

Christian ARNAUD, Gaz de France Distribution

#### **Les services de proximité dédiés aux CL dans le champ d'un opérateur local de réseaux et les missions de service public associées**

La loi N° 2004-803 du 9 août 2004 a défini l'organisation de la distribution de l'électricité et du gaz dans le cadre de l'ouverture de des marchés de l'énergie à la concurrence. Pour l'exercice du service de proximité la loi a prévu : « la création d'un service commun est obligatoire dans le secteur de la distribution, pour la construction des ouvrages, la maîtrise d'œuvre des travaux, l'exploitation et la maintenance des réseaux, les opérations de comptage ainsi que d'autres missions afférentes à ces activités... ». EDF Gaz de France distribution est ce service commun. C'est un acteur de la vie économique locale, EDF Gaz de France Distribution accompagne les projets communaux dans le cadre de la desserte en énergie.

Pour les particuliers dont l'ouverture à la concurrence est prévue en 2007, EDF Gaz de France Distribution reste l'unique interlocuteur du raccordement jusqu'à la relève des consommations en passant par la fourniture. Pour eux EDF Gaz de France Distribution est le porteur de la solidarité voulue par le législateur en contribuant à la prise en compte des clients en difficulté.

Plus largement EDF Gaz de France Distribution est l'interlocuteur de proximité des collectivités dans le cadre de l'implication d'EDF et de Gaz de France dans la politique de la ville.

La présentation faite e point sur la mise en œuvre des missions d'EDF Gaz de France Distribution quelques mois après que se soit ouvert à la concurrence 70 % de la fourniture d'électricité et de gaz.

#### **L'exercice du service commun de proximité**

EDF Gaz de France distribution contribue au quotidien à trois enjeux majeurs des collectivités :

- > Le développement économique local par le développement des réseaux.
- > Le partenariat dans la coordination des travaux source d'économies globales.
- > La qualité de la desserte dans la durée.

#### **Le développement économique**

EDF Gaz de France Distribution a en charge le raccordement de l'ensemble des utilisateurs des réseaux de distribution. Quels que soient les fournisseurs auxquels les clients finaux achèteront leurs énergies EDF Gaz de France Distribution réalise les travaux nécessaires au raccordement des

installations. Ceci est fait dans un cadre établi par la commission de régulation de l'énergie qui impose :

- > Une totale confidentialité des transactions afin de garantir un accès non discriminatoire aux réseaux.
- > Une prestation normée tant dans la réalisation que dans les coûts.

Six mois après l'ouverture, le bilan est positif même si les débuts n'ont pas été sans poser quelques questions à l'ensemble des acteurs. En effet pour les collectivités locales habituées depuis plus 60 ans de monopole à voir traiter à partir d'une demande l'ensemble de la chaîne raccordement et contrat de fourniture, devoir scinder leur approche n'était pas évident. D'autant que la loi leur a permis de ne pas exercer leur éligibilité ipso-facto.

S'entendre répondre 'appelez votre fournisseur' par un agent EDF Gaz de France Distribution quand son fournisseur s'appelle EDF ou Gaz de France n'est pas toujours facile à comprendre, mais c'est aussi cela la non-discrimination et la neutralité.

### **Le partenariat dans la coordination des travaux source d'économies globales**

Le partenariat de proximité avec les collectivités locales mis en œuvre pour la coordination des travaux est un facteur d'optimisation de l'utilisation des deniers publics. En effet la coordination des travaux permet à la fois de minimiser la gêne occasionnée aux riverains et surtout d'organiser le partage des coûts de réalisation des tranchées réalisées. C'est une volonté forte d'EDF Gaz de France Services que de favoriser les réunions de concessionnaires et d'anticiper les évolutions de voiries identifiées par les communes.

Le développement économique local passe par la mise à disposition d'une pluralité d'énergies. EDF Gaz de France Distribution acteur mixte gaz et électricité constitue en cela un partenaire fort des collectivités.

La neutralité vis à vis des usages constitue un atout dans le choix apporté par les communes pour assurer le développement. Que ce soit pour l'habitat, l'industrie ou le tertiaire EDF Gaz de France Distribution est à même d'assurer la desserte en électricité et en gaz en même temps garantissant une économie de moyens dans la réalisation des travaux.

### **La qualité de la desserte dans la durée**

Les collectivités sont détentrices des réseaux, l'ouverture des marchés a suscité des inquiétudes légitimes quant à la capacité du distributeur à assurer ses obligations.

Déjà en 2000, le législateur avait imposé à EDF et à Gaz de France de tenir des comptabilités séparées entre la commercialisation et la distribution. Cela a permis d'établir le tarif d'acheminement source du financement de l'exploitation et de la maintenance des réseaux. C'est il faut insister totalement distinct des débats qui ont lieu entre l'Etat actionnaire unique d'EDF et l'entreprise pour l'ajustement des tarifs de fourniture de l'énergie.

Ainsi dans la durée, l'exploitation des réseaux est assurée en proximité avec les collectivités locales. Cette fonction est complètement dédiée à l'opérateur qui assure la continuité de service tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

La maintenance et les investissements qui en découlent sont eux aussi financés par le tarif d'acheminement. La particularité dans ce domaine c'est que les investissements liés au renforcement des réseaux sont assurés de façon partagée entre EDF Gaz de France Distribution et les collectivités. En effet les cahiers des charges prévoient que le concessionnaire assure les renforcements en urbain et que les collectivités les réalisent en rural avec des financements assurés par une partie du tarif d'acheminement (Fond d'Amortissement des charges d'Electrification rurale ). Cela constitue un levier fort de coopération avec les collectivités pour identifier ensemble les maintenances à réaliser pour favoriser le développement économique.

Pour répondre aux attentes des collectivités, EDF Gaz de France Distribution Alpes Dauphiné en 2004 a investi 15 Millions d'Euros en électricité et 10.5 Millions d'Euros en Gaz. Entreprise locale EDF Gaz de France Distribution a versé aux collectivités : 2.1 M€ au titre des taxes foncières et professionnelles, 13.4 M€ au titre des taxes municipales et départementales, contribuant activement au financement de l'action des collectivités.

### **La solidarité au quotidien**

EDF Gaz de France Distribution réalise la fourniture d'énergies aux particuliers. A ce titre il est porteur de la solidarité valeur phare du service public voulue par les collectivités et l'entreprise en particulier pour les clients les plus démunis. Cette solidarité s'exerce au quotidien en collaboration avec les CCAS des communes à deux niveaux :

- > L'implication au quotidien de l'entreprise envers les administrés en difficulté. Cela se traduit par trois engagements :

Engagement de prévention : EDF Gaz de France Distribution s'engage par le Service Maintien de l'énergie à assurer la continuité de l'énergie électrique pour une puissance de 1000 ou 3000 Watts et à apporter des conseils sur les économies d'énergie aux personnes démunies.

Engagement de contribution : EDF Gaz de France Distribution alimente pour moitié le Fonds Solidarité Energie Isère. En collaboration avec les services sociaux, ces fonds permettent de prendre en charge une partie des dettes des clients en difficulté, pour les aider à rétablir leur situation financière.

Engagement de dialogue : EDF Gaz de France Distribution désigne pour les administrés des communes un correspondant solidarité en charge des relations avec les clients et les services sociaux.

- > Depuis fin 2004, la gestion au quotidien des abonnements des clients concernés par le tarif social décidé par le législateur pour les clients en difficulté.

## **Conclusion**

Si le monde économique a profondément changé avec l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, le lien entre les collectivités à la fois aménageurs d'espace et représentants des administrés reste une réalité au quotidien et a un réel devenir.

Le distributeur concentré sur son métier a encore à développer le partenariat de proximité avec les collectivités pour favoriser le développement économique local. Le conseil en ce domaine offre des possibilités importantes de collaboration.

---

Christian ARNAUD, EDF-Gaz de France Distribution

Christian.arnaud@edfgdf.fr